

**RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (DNSP)  
SUR LES MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE À METTRE EN PLACE  
DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

**GRIPPE A(H1N1) - PHASE 6**  
**29 octobre 2009**

Le présent document est une mise à jour du document du même titre du 19 juin 2009. Les recommandations seront ajustées si de nouvelles données épidémiologiques sur le virus de la grippe A(H1N1) le justifiaient.

**Messages clés du DNSP**

- La fermeture des services de garde éducatifs (SGE) et des établissements d'enseignement n'est pas recommandée à ce jour.
- Les jeunes enfants, les élèves, les étudiants et le personnel ayant de la **fièvre et de la toux** ne doivent pas se présenter à l'école ou au SGE, et ce, jusqu'à la fin des symptômes. Si les symptômes persistent plus de 7 jours, la personne peut reprendre ses activités habituelles et retourner à l'école ou au SGE si son état général le permet.
- Les jeunes enfants, les élèves, les étudiants et le personnel qui se présentent à l'école ou au SGE avec de la **fièvre et de la toux** seront retournés à la maison.
- La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre la grippe.
- Le lavage des mains et l'hygiène respiratoire sont aussi des mesures préventives importantes.

**État de situation :**

L'Organisation mondiale de la santé a annoncé, en juin dernier, qu'un nouveau virus de la grippe A(H1N1) était responsable d'une pandémie de grippe. Au printemps 2009, les personnes infectées par ce virus ont, pour la majorité des cas, présenté une maladie sans complications. Les symptômes de la grippe A(H1N1) sont comparables à ceux de la grippe saisonnière : fièvre, toux, fatigue, diminution de l'appétit, maux de tête et douleurs musculaires. Certaines personnes infectées par le virus A(H1N1) présenteront également de l'écoulement nasal, des maux de gorge, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Des cas graves sont toutefois survenus, le plus souvent parmi des personnes ayant un risque élevé de complications (voir encadré 1).

**Le DNSP recommande aux responsables des services de garde éducatifs et aux établissements d'enseignement, d'informer leur personnel et d'appliquer les mesures suivantes :**

- Retourner à la maison, jusqu'à la fin des symptômes, les enfants, les étudiants et le personnel présentant de la fièvre et de la toux. Si les symptômes persistent au-delà de 7 jours, la personne peut reprendre ses activités habituelles et retourner à l'école ou au SGE si son état général le permet.
- Affecter des espaces réservés pour les enfants qui présentent de la fièvre et de la toux en attendant le retour à la maison.
  - Application, dans la mesure du possible, dans ces espaces réservés, d'une distance de 2 mètres :
    - entre les personnes malades elles-mêmes;
    - entre les personnes malades et le personnel chargé de la surveillance.

L'utilisation des masques dans le milieu scolaire et en SGE n'est pas recommandée comme mesure de prévention pour l'ensemble des enfants et du personnel. Cependant, par mesure de précaution, le personnel chargé de la surveillance des enfants malades en attendant leur retour à la maison pourrait porter un masque chirurgical ou de procédure lorsqu'ils sont à moins de 2 mètres des enfants. L'utilisation des masques doit alors se faire de façon sécuritaire en respectant les consignes présentées à l'annexe 1 car une mauvaise utilisation pourrait augmenter le risque d'infection.

- Le retour à la maison des enfants malades devrait se faire en évitant le transport scolaire. Si le transport scolaire ne peut être évité, s'assurer que l'enfant puisse s'asseoir seul sur un siège et qu'il puisse couvrir sa bouche et son nez avec un papier mouchoir.
- Renforcer les pratiques d'hygiène :
  - Encourager un lavage fréquent des mains. Le lavage des mains avec du savon ordinaire et de l'eau demeure la façon privilégiée pour l'hygiène des mains, car l'action du frottement des mains est efficace pour déloger les saletés visibles de même que les microbes. Tous les éviers, toilettes, cuisines et salles de classe devraient avoir en tout temps le matériel nécessaire pour le lavage des mains et l'hygiène respiratoire (savon, papier à mains, mouchoirs, poubelles). Dans les cas où les lavabos ne sont pas suffisants (ex. salle de classe et locaux du service de garde), les rince-mains antiseptiques contenant au moins 60 % d'alcool<sup>1</sup> peuvent être utilisés. Dans les écoles primaires, les rince-mains doivent être disponibles dans un lieu où leur utilisation est sous la supervision d'un adulte (ex. : le professeur), idéalement dans des distributeurs verrouillés fixés au mur. Dans les services de garde éducatifs le rince-mains devrait être appliqué aux enfants par un adulte et les contenants gardés hors de portée des enfants.
  - Favoriser l'hygiène respiratoire en cas de toux ou d'éternuement (couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir en papier suivi du lavage des mains; en l'absence de mouchoir de papier, tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans le haut du bras).
  - Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
  - Éviter le partage de nourriture et d'objets personnels (ex. : ustensiles, bouteilles d'eau, mouchoirs).

Des outils à cet effet sont disponibles sur :

- [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/publications/Pages/liste.aspx](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/publications/Pages/liste.aspx) (cliquer sur services de garde → santé et sécurité)
  - [www.mels.gouv.qc.ca/sections/pandemieInfluenza/](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/pandemieInfluenza/) (affiche conçue pour le primaire à venir dans les prochains jours)
  - [www.pandemiequebec.ca](http://www.pandemiequebec.ca)
  - [www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob\\_sante/influenza/index.php?hygiene\\_et\\_prevention](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/influenza/index.php?hygiene_et_prevention)
- L'apparition de symptômes grippaux chez une personne ne nécessite pas d'emblée une consultation médicale. Toutefois, étant donné le potentiel de maladie plus grave ou de complications par la grippe, les personnes suivantes ont besoin d'une évaluation médicale rapide en vue d'un traitement précoce :
    - personnes à risque élevé (voir encadré 1);
    - personnes qui développent des symptômes sévères (ex. difficulté à respirer, somnolence, confusion).

En cas de doute, consulter Info-Santé 8-1-1 ou l'outil d'aide à la décision disponible sur [www.pandemiequebec.ca](http://www.pandemiequebec.ca).

---

<sup>1</sup> À l'heure actuelle, les rince-mains ne contenant pas d'alcool ne sont pas recommandés par l'OMS ni par l'Agence de santé publique du Canada. Les rince-mains sans alcool qui sont ouverts et entreposés de façon inadéquate peuvent être le lieu d'une croissance bactérienne.

### Encadré 1 : Personnes à risque élevé de complications par la grippe A(H1N1)

- Adultes et enfants atteints de certaines affections chroniques suffisamment graves pour qu'un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers soient justifiés.
- Femmes enceintes et jusqu'à 4 semaines après l'accouchement
- Enfants en santé âgés de moins de 24 mois.
- Personnes hébergées dans des maisons de santé et d'autres centres de soins de longue durée, quel que soit leur âge.
- Personnes âgées de 65 ans et plus.

Comme les groupes à risque peuvent être modifiés, il faut consulter le lien suivant dans le site de pandemiequebec <http://www.msss.gouv.qc.ca/extranet/pandemie/download.php?f=0341acda307a1f66f9690c0edcd03fe7>

- Nettoyer régulièrement (au moins 1 fois par jour) les surfaces et les objets touchés fréquemment par plusieurs personnes (ex. : poignées de portes, robinets, jouets, claviers d'ordinateurs partagés, téléphones, rampes, etc.). Les produits de nettoyage réguliers sont suffisants. Aucune désinfection n'est requise pour le virus de la grippe A(H1N1). Cette recommandation n'élimine toutefois pas les normes déjà en vigueur pour d'autres raisons que la grippe A(H1N1) (ex. : Règlement sur la qualité du milieu de travail, normes de nettoyage et de désinfection des services de garde à l'enfance et des services alimentaires<sup>2</sup>).
- Envoyer une lettre d'information aux parents, aux étudiants et au personnel dès l'apparition des premiers cas de grippe (il n'est pas nécessaire d'avoir de cas confirmés en laboratoire). Un modèle de lettre est disponible à l'annexe 2.

<sup>2</sup> MAPAQ. Nettoyage et assainissement dans les établissements alimentaires. 2007. [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca).

### **Particularités pour les milieux scolaires avec hébergement :**

- S'assurer que les enfants/étudiants présentant de la fièvre et de la toux ne se présentent pas en classe pour la durée des symptômes. Si les symptômes persistent plus de 7 jours, la personne peut reprendre ses activités habituelles et retourner en classe si son état général le permet.
- Encourager les enfants/étudiants présentant de la fièvre et de la toux à retourner à la maison ou à s'isoler dans leur chambre de résidence pour la durée des symptômes. Si les symptômes persistent plus de 7 jours, la personne peut reprendre ses activités habituelles si son état général le permet.
- Encourager les enfants/étudiants présentant de la fièvre et de la toux à pratiquer une hygiène des mains et une hygiène respiratoire et s'assurer d'avoir le matériel nécessaire.
- Veiller à ce que les personnes malades se tiennent à plus de 2 mètres des autres.
- Considérer au besoin la possibilité de regrouper les enfants/étudiants atteints de symptômes grippaux dans une zone réservée.

### **Particularités pour les services de garde en milieu familial :**

- La fermeture des services de garde en milieu familial n'est pas recommandée à ce jour. Cependant, celle-ci peut être envisagée, pour la durée des symptômes, lorsque :
- la personne atteinte de fièvre et de toux est la responsable du service de garde et qu'il n'y a personne pour la remplacer;
- la personne atteinte de fièvre et de toux est un membre du domicile de la responsable du service de garde et que cette personne ne peut être gardée en tout temps à l'écart des enfants du service de garde. Par exemple, la fermeture pourrait être évitée s'il s'agit d'un enfant de la responsable du service de garde qui peut se faire garder à l'extérieur du domicile ou dans la maison par un autre adulte, ou encore, si la personne malade peut demeurer à l'écart des enfants et que ses soins ne soient pas donnés par la responsable du service de garde.

Si les symptômes de la malade persistent plus de 7 jours, le service de garde peut rouvrir.

## ANNEXE 1

### Consignes sur l'usage sécuritaire du masque chirurgical ou de procédure

#### Comment mettre le masque ?

- Lavez-vous les mains avant de le prendre.
- Installez le masque en plaçant le bord rigide vers le haut. S'il est de couleur, placez le côté coloré vers l'extérieur.
- Moulez le bord rigide sur le nez.
- Abaissez le bas du masque sous le menton. Le masque doit recouvrir entièrement le nez, la bouche et le menton.
- Attachez tous les cordons derrière votre tête ou placez les élastiques derrière les oreilles. Le masque doit tenir fermement sur le visage.
- Ne laissez pas le masque pendre autour du cou.
- Évitez de toucher le masque lorsqu'il est en place.

#### Quand changer le masque ?

- Le masque peut être porté au maximum pendant 4 heures. Il doit être changé lorsqu'il :
  - devient humide ou mouillé ;
  - rend la respiration difficile ;
  - est endommagé ou visiblement sali.
- Déposez le masque usagé dans un sac de déchets dans une poubelle fermée ou gardée hors de portée des enfants.
- Lavez-vous les mains après l'avoir enlevé.

Le sac de déchets doit être fermé hermétiquement et jeté lors de la collecte des ordures régulières.



## ANNEXE 2

### Modèle de lettre pour les services de garde éducatifs et les établissements d'enseignement

Date

AUX PARENTS DES ENFANTS ET AU PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF [NOM]

*ou*

AUX PARENTS DES ENFANTS ET AU PERSONNEL DE L'ÉCOLE [NOM]

*ou*

AUX ÉTUDIANTS ET AU PERSONNEL DE [NOM]

#### **Objet : Grippe A(H1N1)**

Quelques personnes [du service de garde *ou* de l'école] présentent de la fièvre et de la toux. Ces personnes peuvent avoir la grippe A(H1N1). Les symptômes de la grippe A(H1N1) sont comparables à ceux de la grippe habituelle (saisonnière) : fièvre, toux, fatigue, diminution de l'appétit, maux de tête et douleurs musculaires. Certaines personnes infectées par le virus A(H1N1) présentent également de l'écoulement nasal, des maux de gorge, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. La grande majorité des personnes qui ont fait la grippe A(H1N1) au printemps 2009 ont fait une infection ressemblant à la grippe saisonnière et ont guéri spontanément en quelques jours.

Le virus de la grippe A(H1N1) se transmet surtout par des gouttelettes de salives projetées, par exemple, lors de la toux et des éternuements. Une personne peut aussi s'infecter en portant ses mains à sa bouche ou à son nez après avoir touché des objets contaminés par des personnes malades. Les recommandations qui suivent sont à la base de la prévention.

- La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre la grippe. Nous vous encourageons fortement à vous faire vacciner et à faire vacciner les enfants.
- Rester à la maison si vous ou votre enfant présentez de la fièvre et toux. Les personnes malades qui se présenteront [au service de garde, à l'école] seront retournées chez elles.
- Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon et l'enseigner aux enfants.
- Tousser et éternuer dans un mouchoir et se laver les mains après. En l'absence de mouchoir, tousser et éternuer dans le pli de son coude ou le haut de son bras plutôt que dans ses mains.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Éviter le partage de nourriture et d'objets personnels (ex. : bouteille d'eau, ustensiles, mouchoirs).
- Faire un entretien régulier des surfaces et des objets fréquemment touchés avec les produits habituels.
- Essayer de garder une certaine distance (2 mètres) avec la personne malade lorsque possible.

Le retour [au service de garde, à l'école] pourra se faire lorsque les symptômes auront disparus. Si les symptômes persistent au-delà de 7 jours, la personne peut reprendre ses activités habituelles et retourner [au service de garde, à l'école] si son état général le permet.

La présence de symptômes chez une personne ne nécessite pas d'emblée une consultation médicale. Pour savoir si vous devez voir un médecin, consultez l'Aide à la décision disponible sur [www.pandemiequebec.ca](http://www.pandemiequebec.ca) ou le service Info-Santé au 8-1-1.

Nous vous remercions de votre collaboration.

*Signature*